

Opération «Besançon Évasion Week-End» - Subvention à la Chambre de Commerce et d'Industrie du Doubs

M. LE MAIRE, Rapporteur : Le Groupe de Pilotage de Grand Centre du 28 octobre 1993 a donné un avis favorable à l'étude d'un projet intitulé «Besançon Évasion Week-End».

Ce projet est particulièrement novateur : il entend promouvoir ces villes auprès d'une clientèle à fort pouvoir d'achat.

Il s'articule autour de trois points principaux :

- une nuit gratuite à la charge de l'hôtelier,
- la détaxe sur les articles de luxe à la charge du commerçant,
- un accueil personnalisé.

Besançon, en retenant le projet «Besançon Évasion Week-End», souhaite clairement attirer et fidéliser une clientèle étrangère et notamment suisse, du fait de la proximité de ce pays.

Ainsi, 4 000 ressortissants helvétiques, choisis par la Maison de France en Suisse, à partir d'un fichier de 1 300 000 abonnés, propriété de l'Automobile Club suisse, recevront un courrier personnalisé les informant de cette opération.

La Maison de France à Zurich et à Genève éditera également 2 000 plaquettes en français, 3 000 en allemand et assurera la promotion de l'opération qui débutera au mois de mai 1994. Au préalable, cette opération sera lancée officiellement au mois d'avril en présence de M. le Consul de Suisse à Besançon, et des différents partenaires de l'opération (Président de la CCI, Maire de Besançon...).

Les commerçants, les hôteliers et les restaurateurs associés à cette opération devront répondre à certaines exigences, notamment l'acceptation des devises, l'application de la détaxe, connaissance en langues anglaise et allemande et acquitter un droit d'entrée de 593 F.

Actuellement vingt-six commerçants, ainsi que sept restaurateurs du centre-ville, ou proches du centre-ville sont intéressés et participent à l'opération.

Onze hôteliers assurant un service de parking et un service de garderie, ont également répondu favorablement.

Le budget prévisionnel de l'opération «Besançon Évasion Week-End» s'établit comme suit :

* réalisation de la plaquette (marketing et création)	}	
* impression de la plaquette en quadri-chromie recto/verso	}	61 532 F
* envoi du mailing		12 000 F

		73 532 F

Le financement proposé est le suivant :

Union des Commerçants	15 418 F
Club Hôtelier (hôtels + restaurants)	10 674 F

Chambre de Commerce et d'Industrie du Doubs	23 720 F
Ville de Besançon	23 710 F

	73 532 F

Office du Tourisme : prise en charge des accès gratuits ou préférentiels aux musées, accueil des arrivants.

Sur avis favorable de la Commission Développement Économique, le Conseil Municipal est invité à allouer une subvention de 23 720 F pour cette opération (à verser à la Chambre de Commerce, pilote de l'opération). En cas d'accord, cette somme sera prélevée sur le crédit inscrit au BP 1994 à l'imputation 961.0/657.30200.

Mlle ZILLI : Vous parlez, Monsieur l'Adjoint, d'un projet novateur. Mais qu'y a-t-il de novateur dans une politique qui consiste à perpétuer les privilèges d'une minorité à fort pouvoir d'achat ? Cette politique qui consiste à ce que les riches s'enrichissent alors qu'une partie importante de la population n'a plus les moyens de partir en vacances ne nous convient pas. C'est la société duale dans toute sa plénitude. Il ne s'agit pas des sommes d'un montant de 23 720 F pour la part de la Ville, donc d'un montant dérisoire, mais d'une question de principe.

Par exemple, le rapport fait état d'accès gratuit ou préférentiel aux musées alors que dans un Conseil Municipal récent, nous n'avons pas hésité à lever la gratuité et à faire payer aux scolaires la somme de 30 F, certes modique, pour un passeport annuel donnant accès aux mêmes musées. Il nous semble que la gratuité aurait été beaucoup plus appréciée par les familles bisontines à revenus modestes plutôt que par nos amis suisses, pour qui ce genre de cadeau est tout au plus symbolique.

Par ailleurs, la Ville s'inspire d'une politique de quotient familial que nous partageons. Or, dans le projet qui nous est soumis, il n'est question que d'augmenter les privilèges de l'argent comme par exemple la détaxe sur les produits de luxe. Nous ne sommes pas dans la boutique de «free tax» bien connue des aéroports et nous ne tenons pas à faire de Besançon une zone franche. Pour attirer le tourisme à fort pouvoir d'achat puisque tel est l'objectif, nous disposons d'atouts naturels qui sont entre autres notre cadre privilégié, sa verdure, l'eau, notre gastronomie et un patrimoine de qualité, qu'il s'agisse de culture ou de sites remarquables dans notre cité. Ce sont ces atouts qu'il faut valoriser car ce sont eux qui sont déterminants dans toute sa politique touristique, qu'elle s'adresse à une population à hauts revenus ou simplement à tous nos concitoyens, ce qui a notre préférence. Nous pensons que si des incitations doivent être faites, elles seraient mieux venues dans cette période difficile, pour favoriser et aider des familles plus modestes à partir et à venir connaître notre ville. Que l'Union des Commerçants, la Chambre de Commerce et d'Industrie prennent ce genre d'initiatives, c'est tout à fait de leur ressort, mais en ce qui concerne la Ville nous ne pensons pas opportun de nous associer à ce genre d'opération de prestige en direction d'une clientèle à fort pouvoir d'achat. C'est la raison pour laquelle nous nous abstenons sur ce dossier.

M. ALAUZET : Quelques éléments qui rejoignent un petit peu les réflexions qui viennent d'être faites. Même si je comprends la logique qui inspire un tel projet, c'est-à-dire consentir des avantages aux personnes susceptibles de dépenser beaucoup d'argent à Besançon, cette opération devrait rester dans le domaine strict du privé. On comprend mal ce que la Ville de Besançon vient faire là. C'est vrai que les sommes mises en jeu ne sont pas très importantes, 27 000 F. Ceci dit, les frais de l'Office de Tourisme pour accueillir ces touristes et le coût d'accès gratuit ou privilégié aux musées n'ont pas été chiffrés. Je ferai résonance à ce qui a été dit d'ailleurs quant à la suppression récente de la gratuité d'accès des enfants bisontins aux musées. De la même manière que s'installe depuis quelque temps un discours sur le coût des services rendus, la nécessité de participation de l'utilisateur, on vient d'augmenter sensiblement les tarifs des services culturels à Besançon, les entrées à la Citadelle,

les entrées aux musées en instituant une tarification différentielle en fonction de la collectivité à laquelle appartient l'usager, tarif de base pour les Bisontins, un peu plus élevé pour les habitants du District, encore plus pour les gens qui habitent hors du District. Dans cette logique-là, je ne comprends pas bien qu'on déroule le tapis rouge pour ressortissants étrangers fortunés pour une consommation de luxe. Il n'est d'ailleurs pas précisé dans le rapport le niveau de revenus à partir duquel on pourra profiter de ces avantages. Avec «Besançon Évasion Week-End», je crois Monsieur le Maire, que vous franchissez la ligne blanche.

M. NACHIN : Je donne mon point de vue car je n'étais pas à cette réunion de la commission à laquelle j'appartiens. Je suis tout à fait d'accord avec cette proposition qui a pour but de promouvoir l'image de Besançon à l'extérieur. Je rappelle que l'essentiel du financement concerne la réalisation d'une plaquette, son impression et son envoi et que sur les 73 532 F que coûte cette plaquette qui sert à la promotion et à faire connaître Besançon auprès d'un certain nombre de nos voisins suisses, la Ville de Besançon ne participe que pour la somme de 23 720 F, donc c'est un investissement qui, à mon avis, est justifié.

M. JACQUEMIN : Je serai court. S'il y avait eu une politique touristique dans la Ville de Besançon, il y a bien longtemps qu'on se serait aperçu qu'il fallait faire effectivement une action forte sur le tourisme du week-end. Je suis ravi qu'on commence à s'apercevoir de cela. Ceci étant dit, vous avez mal libellé votre titre, ce n'est pas une subvention à la Chambre de Commerce, c'est une subvention à une opération qui sera gérée par la Chambre de Commerce. C'est vraiment une petite opération, de peu de portée, qui n'est pas à la hauteur d'une politique de tourisme du week-end et qui ne mérite pas tant d'attention que cela ce soir.

M. LE MAIRE : Je vous désapprouve les uns et les autres, sauf M. NACHIN (rires). C'est vrai qu'il ne s'agit pas d'une affaire extraordinaire mais il y a quand même, Monsieur JACQUEMIN, une politique touristique dans cette ville, ne serait-ce qu'au niveau de l'Office du Tourisme que nous soutenons très largement et peut-être que Jean-Louis pourrait vous en parler mais ce n'est pas le lieu ce soir.

Quant aux autres intervenants, il ne faut pas tout mélanger. Il y a des hôteliers, des restaurateurs, des commerçants qui organisent quelque chose en direction de notre Suisse voisine ; vous avez les commerçants de Grand Centre qui veulent faire quelque chose, on les accompagne modestement dans la petite publication qu'ils vont faire, à hauteur de 23 000 F. Certains vont chercher là-dedans des quotients familiaux, etc. L'Office du Tourisme va se débrouiller pour leur permettre l'accès préférentiel ou gratuit, ce n'est pas le fait de la Ville, aux musées. La Ville accompagne simplement cette mesure qui nous paraît intéressante pour qu'il y ait le dimanche des touristes suisse dans nos rues en ville, etc. Ce n'est pas une affaire d'état mais un accompagnement d'une initiative qui n'est pas la nôtre. Il n'y a pas de quoi fouetter un chat, absolument pas, mais il est bon à mon sens que nous soyons en bonnes relations avec nos voisins suisses.

M. ANTONY : Le Maire a tout à fait répondu comme je l'aurais fait. Je remercie M. NACHIN d'avoir défendu mon projet. Je rappelle que c'est une des actions de l'organisme Grand Centre ; elle est initiée par l'Union des Commerçants et la Chambre de Commerce qui sont nos partenaires dans Grand Centre avec la Chambre de Métiers et ces organismes n'ont pas vocation à aider les riches mais à développer le commerce donc l'emploi au centre-ville. Ceci étant dit, je crois que tout est dit.

M. FOUSSERET : Généralement c'est M. BAS qui intervient sur l'Office du Tourisme mais il n'est pas là ce soir. Simplement, Monsieur JACQUEMIN, je vous invite demain soir à l'assemblée générale de l'Office de Tourisme, vous y serez le bienvenu, c'est à 20 heures 30 salle Courbet, et vous pourrez vous rendre compte, en écoutant les nombreux exposés qui auront lieu, qu'il y a vraiment une politique touristique à Besançon. Je vous invite demain soir, nous vous accueillerons avec plaisir.

M. LE MAIRE : Ce soir pour M. JACQUEMIN, il n'y a pas de politique de tourisme de la Ville. Demain, il dira qu'il n'y a pas de politique de la Ville, etc. C'est bien normal, on comprend cela, on l'admet avec le sourire. Nous passons au vote : 8 abstentions, 2 avis contraires.

M. TOURRAIN : Cela montre que vous n'êtes pas suivi aussi fidèlement que vous le laissez penser (protestations).

M. LE MAIRE : Alors, quels sont ceux qui sont pour, levez la main ! Et je suis même suivi par M. TOURRAIN !

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à la majorité, 2 Conseillers ayant voté contre et 8 s'étant abstenus, en décide ainsi.